

physioquébec

VOL. 1, NO 1

septembre 1975

LE CODE DES PROFESSIONS

Sanctionné le 6 juillet 1973, le Code des professions (I. Q., 1973, chapitre 43), entrain en vigueur le 1er février 1974. Le Code avait pour effet, notamment, de dissoudre l'ancienne corporation "Les Physiothérapeutes de la Province de Québec Inc.", et de constituer l'actuelle Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec. La Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec assume, depuis, toutes les obligations de l'ancienne corporation.

Le Code des professions est à la base de la réforme de tous les secteurs professionnels au Québec. Il pose des principes fondamentaux qui, désormais, gouverneront les activités de toutes corporations professionnelles au Québec. L'un de ces principes, et probablement le plus important, est énoncé à l'article 23 du Code des professions. Cet article stipule que chaque corporation a pour principale fonction d'assurer la protection du public. Il ne s'agit pas là, pour chacune des corporations, d'un idéal à atteindre, mais d'une obligation à remplir.

Pour ce faire, les corporations professionnelles devront mettre en oeuvre différents mécanismes de contrôle tels que les comités d'inspection professionnelle, de conciliation et d'arbitrage des comptes, de discipline.

Ces institutions secrètes et mystérieuses que constituaient les anciennes corporations professionnelles, le législateur a prévu qu'au sein même de l'administration de chacune des corporations créées par la loi, siègeraient des membres représentant le grand public.

Ces membres, nommés "externes", participent aux assemblées du Bureau et au Comité administratif de chacune des corporations.

Ainsi pour une corporation comme celles des physiothérapeutes du Québec, qui compte de cinq cents (500) à mille cinq cents (1,500) membres, le Bureau est constitué de seize (16) administrateurs dont trois (3) sont nommés par l'Office des professions du Québec, après consultation avec le Conseil interprofessionnel et divers groupes sociaux économiques.

Notons également que le Code des professions a constitué deux (2) types de profession au Québec: les professions exercice exclusif et les professions à titre réservé. La physiothérapie est, au sens de la loi, une profession à titre réservé. C'est cette notion de "titre réservé" que nous aborderons dans notre prochain article.

L. Pierre Paquin, LL. L.

Physio Québec est publié
par la
Corporation Professionnelle
des Physiothérapeutes du Québec

THE PROFESSIONAL CODE

The Professional Code (L. Q. 1973, chapter 43) was assented to July 6, 1973 and went into effect February 1, 1974. The code primary effect was to dissolve the former corporation "The Province of Quebec Physiotherapists Inc" and to institute the actual Professional Corporation of Physiotherapists of Quebec. The Professional Corporation of Physiotherapists of Quebec assumed the obligations of the former corporation.

The Professional Code is the base of reform for all the professional groups in Quebec. It lays down fundamental principles which henceforth will govern the activities of all the profes-

sional corporations in Quebec. One of these principles, probably the most important, is found in Article 23 of the Professional Code. This article stipulates that each corporation has as its principle function to assure the protection of the public. It is not that each corporation has an ideal to attain but rather an obligation to fulfill.

To do this, the professional corporations must put into effect various control mechanisms such as committees for professional inspection, for conciliation and arbitrating accounts, and for discipline.

In addition, to open the doors of these secret and mysterious institutions that made up the former professional corporations, the legislator established that members representing the public at large would sit on the administrative boards of each of the corporations created by this bill.

These members, called "external members", participate in the meetings of the Bureau and of the administrative committee of each corporation.

Thus, for a corporation such as that of the physiotherapists of Quebec (who number between 500 and 1500 members), the Bureau is composed of 16 administrators of whom three are named by the Office des Professions du Québec, after consultation with the Interprofessional Council and various socio-economic groups.

It is also to be noted the Professional Code is made up of two types of professions in Quebec: the professions with exclusive practice and the professions with reserved title. This notion of "reserved title" will be discussed in our next article.

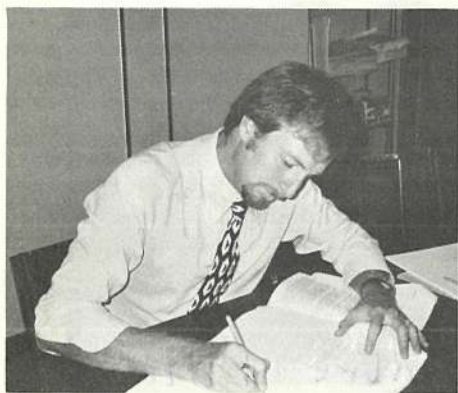
L. Pierre Paquin, LL. L.

CONTINUING EDUCATION - Preliminary Announcement

The following courses are being offered to Physical and Occupational therapists who are members of their respective associations. Also included are therapists who are eligible to write registration examinations.

The courses can be either audited or taken for credit.

Sports Medicine	1 two-hr. lecture/wk 1 two-hr. practical/wk	Sept. 16 to Dec. 11	Miss Karen Austin
Cost of Sports Medicine to non-McGill students - \$60.00. For more details see <u>Sport-Physio du Québec</u> in this issue.			
P. N. F.	Monday 5:30 - 7:30 pm	January 19 - March 22	Mrs. A. M. Van daele
Neurodevelopmental Approach to Treatment (Bobath Concept)	Mon. Wed. Fri. 5 - 7 pm	April - May T. B. A. *	Miss J. Williams
Manipulations	Every day 9 am - 4 pm	First part of June T. B. A. *	Mr. R. Walmsley Mr. Snewing (Queens University)
Seminar on Clinical Physiology and Neurophysiology	Every day	June 14 - 16 T. B. A. *	Dr. E. Knutsson (Dept. of Clin. Physiology, Karolinska ajukhuset, Stockholm, Sweden)



PRÉSIDENT
NORMAND LEGAULT
(au travail) (at work)



SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
LYNN COTÉ

Either or both of the following courses may be required as prerequisites for the above according to educational and clinical experience:

Neuroanatomy 504-321A (3 credits)	Mon. & Fri. 9 - 10 am Lab. Fri. 10-12	September 16 - December 12	Dr. E. Daniels
Neurophysiology 581-455B (3 credits)	Tues. & Thurs. 4.30 - 6 pm	January 15 April 14	T. B. A.

PLEASE ADDRESS ALL ENQUIRIES TO: Mrs. A. M. Van daele, 3654 Drummond Street, Montreal H3G 1Y5

* T. B. A. - to be announced.

Congrès international de physiothérapie

du 20 au 25 juin 1976
Barcelone, Espagne

Thèmes principaux:

1. Traitement de la spasticité.
2. Traitement des algies vertébrales.
3. Rééducation de la main.
4. Thème libre.

International Congress of Physiotherapy

June 20 - 25, 1976
Barcelona, Spain

Themes:

1. Treatment of Spasticity.
2. Affections of the vertebral column.
3. Rehabilitation of the hand.
4. Open Communications.

UNIVERSITE LAVAL - ECOLE DE READAPTATION -- BOURSES D'ETUDES DISPONIBLES

A cause de l'expansion du programme de physiothérapie, quatre (4) bourses d'études sont actuellement disponibles pour quatre physiothérapeutes désirant poursuivre des études de maîtrise et/ou de doctorat dans une des spécialités suivantes:

- science clinique
- pathologie
- anatomie
- kinésiologie
- neurologie
- physiologie du mouvement

Pour de plus amples renseignements communiquer avec:

Le Directeur
Ecole de Réadaptation

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES PHYSIOTHERAPEUTES DU QUEBEC

REUNION GENERALE REGIONALE DES PHYSIOTHERAPEUTES DE LA REGION DE L'ESTRIE,
LE MERCREDI 17 SEPTEMBRE 1975 A 19 HRES AU SERVICE DE PHYSIOTHERAPIE, CENTR
HOSPITALIER D'YOUVILLE, 1036 SUD, BELVEDERE, SHERBROOKE, QUE.



SECRÉTAIRE DU BUREAU
MICHÈLE BRISSON

Comité de pratique privée

Le comité prépare actuellement un mémoire sur les honoraires professionnels pour la pratique privée. La corporation présentera ce mémoire à l'Office des Professions durant ses audiences publiques à compter du mois de novembre prochain afin d'établir les honoraires professionnels conformément à l'article 12 u) du Code des Professions.

M. Normand Legault, président de la Corporation et M. Roland Lamarche et M. André Audi, représentants du comité de Pratique privée, ont rencontré le sous-ministre des Affaires sociales, Dr Jacques Brunet, le 31 juillet à Québec. Ils ont fait un exposé sur le fait que les physiothérapeutes veulent être payés directement par l'assurance-maladie. La rencontre s'est bien passée mais il n'y aura pas de résultats immédiats.

Examinations Committee

Examinations for membership to the C. P. P. Q. were held May 21st, 22nd and 23rd, 1975. Eleven candidates registered and took the exams. Six candidates completed all sections satisfactorily and are now eligible to work in Quebec.

The next exams will be held on October 20th, 21st and 22nd, 1975.

All candidates should make sure that their supervisor in the clinical setting has completed a clinical report for for that candidate and has submitted it to the Corporation by September 12th, 1975.

GROUPE D'ORTHOPEDIE

The Orthopedic Group held a second weekend course on August 9-10-11, 1975, for those interested participants of the first course given in the Spring. The course will be continued on a three-day basis at six-week intervals for four more sessions.

Plans are underway to repeat the entire course commencing in the Autumn.

A one-day seminar in Rheumatology is also in the planning stages for the late autumn.

Carolyn Quartly, public relations officer of the committee, has unfortunately resigned as she is leaving the province. We would like to express our appreciation to Carolyn for her untiring efforts on behalf of the group. Carolyn will be replaced by Constance Babin.

Pat O'Reilly
Chairman, Orthopedic Group

MINI-NOUVELLES

Mlle France Hamel, notre déléguée officielle à la Fédération des Loisirs et des Sports pour Handicapés du Québec, a eu l'honneur d'être nommée à son conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle. Cette assemblée a été tenue dans le cadre des VI^e Jeux Provinciaux pour handicapés physiques du Québec. Nous aimerions souligner la participation des physiothérapeutes suivantes: France Hamel, Thérèse Ménard, Francine Jodoin, Louise Brissette, Ann Charness de même que de trois techniciens en réadaptation qui ont procédé à la classification de plus de 130 athlètes qui se préparaient pour les VI^e Jeux Provinciaux.

ORIENT ODYSSEY

Tokyo - Kyoto - Hong Kong.

Organized for the Order of Engineers of Quebec. Members of the Professional Corporation of Physiotherapists of Quebec are welcome.

October 21 - November 3, 1975.

Entire cost: \$1,229/person double occupancy plus 10% taxes & services from Mh.

Plus de détails disponibles à la C. P. P. Q. - 861-7939.

REUNION ANNUELLE - LE CONGRES MONDIAL ACADEMIQUE D'ACUPUNCTURE

Qui aura lieu à l'Hôtel Sheraton Mont-Royal, à Montréal, du 17 au 19 octobre 1975. Le but de cette réunion est de donner l'occasion aux praticiens de l'acupuncture de se rencontrer afin de discuter et de démontrer toutes les connaissances qu'ils ont acquises dans le domaine de l'acupuncture.

Inscription: \$225.00.

Pour en savoir davantage - appelez le bureau de la C. P. P. Q. - 861-7939.

AMALGAMATION: sa naissance et sa mort
Nicole Pelletier-Hébert

Après le retrait du projet d'amalgamation entre les trois districts du Québec de l'A. C. P. et la C. P. P. Q. (Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec), il m'a semblé utile de faire brièvement l'historique de ce projet. Cet historique se propose d'aider la C. P. P. Q. à saisir toute la complexité de ce problème et à comprendre pourquoi le projet d'amalgamation a avorté.

Déjà en 1971, les physiothérapeutes de la province de Québec se rendent compte qu'il existe à la fois l'A. C. P. et les PPQI (les physiothérapeutes de la Province de Québec, Inc.) et que les deux organismes dépensent beaucoup d'énergie pour la même cause: regrouper les physiothérapeutes et promouvoir la profession de physiothérapie.

Ils sont aussi conscients qu'avec l'avènement du syndicat au Québec, les frais d'exercice de la physiothérapie sont de plus en plus élevés et que les trois districts de l'ACP au Québec risquent de voir le nombre de leurs membres diminuer.

Un comité est donc créé en 1971. Ce comité se compose de trois représentants de l'ACP et de trois représentants des PPQI. Leur mandat est d'étudier la possibilité et les modalités de fusion (amalgamation) entre les deux organismes.

Fin décembre 1971, le comité produit son premier rapport sur les principes de l'amalgamation. En mai 1972, les implications financières sont aussi étudiées et contenues dans un second rapport. Les membres des PPQI réunis en assemblée générale en juin 1972 acceptent en principe la proposition d'amalgamation et le Conseil d'administration s'engage à commencer les négociations avec l'ACP.

Le principe d'amalgamation est bien reçu par les membres du Conseil d'administration de l'ACP et ceux-ci soumettent à leur tour aux PPQI des propositions d'entente.

Mais entre-temps, le Québec a décidé de légiférer dans le domaine des professions et présente un projet de loi-cadre pour les professionnels du Québec et ce, dans l'unique but de protéger le public. C'est le projet de loi 250.

Le Code des Professions est adopté en juillet 1973. La pratique de la physiothérapie au Québec sera dorénavant soumise à la loi 250. L'association des PPQI est abolie et les physiothérapeutes seront désormais regroupés sous le nom de Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec.

Les représentants des PPQI (qui deviendra en février 1974 la CPPQ) rencontrent les membres du Comité exécutifs de l'ACP en septembre 1973 et réitèrent le projet de fusion contenu dans un mémoire appelé "Amalgamation". D'un commun accord, les deux organismes décident de poursuivre le projet d'amalgamation et l'ACP forme un comité pour étudier les termes de la négociation. Mlle Joan Pape, adjointe au directeur exécutif est chargée de mener ces négociations et elle rencontre les représentants de la CPPQ au mois de mai 1974.

Déjà les deux groupes réalisent que le projet de fusion s'annonce difficile, sinon compliqué. L'ACP fait appel à son conseiller juridique, Me Hollyer. La CPPQ fait de même en juillet 1974. Les conseillers juridiques de l'une et de l'autre partie sont d'accord pour dire que le projet d'amalgamation ou de fusion entre les deux organismes s'avère impossible.

Voici les principaux points qui furent soulevés par Me Hollyer (L'ACP) et de Me Paquin (la CPPQ):

1. D'une part, le mot "amalgamation" veut dire que deux entités différentes se fusionnent pour en former une troisième nouvelle.
2. D'autre part, l'ACP est une association volontaire alors que la CPPQ est une corporation créée par la loi qui dit que: toute personne faisant usage, au Québec, du titre de "physiothérapeute", doit être membre de la Corporation.
3. La protection du public impose à toute corporation professionnelle du Québec l'obligation de veiller à ce que les membres répondent aux plus hauts critères de compétence. En conséquence, la CPPQ a le pouvoir et le devoir d'édicter des règlements pour l'émission de permis.
4. Considérant l'état actuel de la loi, la CPPQ ne peut déléguer ses pouvoirs ou faire assumer ses obligations par l'ACP, de semblables délégations de pouvoirs étant illégales. Bref, la CPPQ est autonome et doit assumer seule ses obligations.
5. La CPPQ peut maintenir des liens étroits avec l'ACP mais tout en tenant compte du caractère différent des deux associations.

Après avoir pris connaissance de ces documents, les membres du Comité Administratif de la CPPQ ont décidé de cesser toutes négociations avec l'ACP et de retirer leur projet d'amalgamation avec les trois districts de l'ACP au Québec.

Soucieux du fait que les physiothérapeutes du Québec tardent à joindre les rangs de l'ACP, les trois représentantes du Québec au Conseil d'administration et les trois présidentes des districts ont décidé de faire front commun et d'étudier à fond la situation de l'ACP au Québec.

Ce court article aura pu, je l'espère, faire mieux connaître les avantages du projet d'amalgamation. Je garde pour ma part, le ferme espoir que les physiothérapeutes du Québec seront heureux d'appartenir à une association nationale qui représente au niveau mondial les physiothérapeutes du Canada.



ACTIVITIES OF
SPORT-PHYSIO DU QUEBEC

I. DISCUSSION GROUPS:

For those physiotherapists interested in gaining practical experience with various teams and clubs.

Presentations to date have included: football, long jump, judo, cycling, basketball, gymnastics and fencing.

UPCOMING PRESENTATION: (to be followed by open discussion and coffee)

HOCKEY - Student project presented by René Joyal, physiotherapist
Tuesday, October 14, 1975 - 7:30 p. m.
Hosmer House, McGill University, 3630 Drummond, Montreal.

II. MISSION SPORT-PHYSIO NO. 2

An INTENSIVE, 3 credit course in Sports-Physiotherapy at McGill University

INCLUDING: Lectures
Practicals
Field work with teams
A weekend of Nov. 8th seminar
Presentations of student project reports

REGISTRATION: A - maximum of 40 for full course.

Eligibility: 20 physiotherapy students in 3rd year or registered in the B.Sc. program.
20 graduate physiotherapists.

B - Weekend seminar only

Additional registration will be available, but is limited to physiotherapists who took Mission Sport-Physio No. 1 or 1975 graduates of McGill University and Université de Montréal.

The course will be given primarily in English, the weekend seminar will be bilingual. Lectures will be given between 4.30 and 6.30 Tuesday or Thursday with 3 x 2 hour practical sessions between 4.30 & 8.30 Tuesday and Thursday. No classes will be held between Oct. 5 and Oct. 27; field work may be commenced during this time.

III. QUESTIONNAIRES:

We have now received 48 completed questionnaires circulated earlier this year seeking information about physiotherapist in Quebec interested in becoming more involved in sports medicine.

If you haven't already sent one in please do so now - see enclosed Sport Physio du Québec Questionnaire (2 pages). We wish to up date our list of sports-interested physios, and to know who is interested in working during the Olympics next summer.

IV. 1976 OLYMPIAD FOR THE DISABLED

This event will take place in Toronto immediately following the Olympic Games in Montreal. If you are interested, please complete the enclosed form and return it to Toronto. For further information, contact Ann Charness, Montreal Rehabilitation Institute, 735-3741.

V. LOCAL SPORTS EVENTS & COMPETITIONS

For continuous information of upcoming activities worth observing as a learning experience, contact Sylvia Mastrogiuseppe at work, 873-5017, home, 677-4210.

5e SYMPOSIUM INTERNATIONAL

Sur la médecine et le sport de l'Université de Montréal, les 29, 30, 31 octobre 1975 -
Hôtel Sheraton Mont-Royal, Montréal.

Inscriptions limitées: avant le 25 septembre 1975.

Para-médicaux: \$65.00.

Formules d'inscription disponibles à la C.P.P.Q.

Dans les cadres de l'article 77 du code des professions et afin d'alimenter de nouveau leur banque de noms, l'Office des professions a exprimé le désir de recevoir du Conseil Interprofessionnel, une liste de noms de personnes susceptibles de siéger à titre d'administrateurs externes au Bureau des diverses corporations professionnelles.

L'Office a exprimé le souhait que cette liste contienne, dans la mesure du possible, le nom de personnes qui ne sont pas des "professionnels" au sens du Code des professions. Selon l'Office, c'est dans ce secteur que le recrutement est le plus difficile.

Extrait du rapport de la réunion spéciale du Conseil Interprofessionnel du Québec, tenue le 3 mai 1974:

2) Consultation des noms soumis par plusieurs corporations professionnelles en regard du choix de candidats susceptibles de siéger avantagement sur le Bureau de leur corporation:

Le débat est ouvert et les membres, à l'unanimité, formulent les recommandations suivantes:

- tout membre dit "externe" appelé à siéger aux Bureaux des corporations professionnelles doit avoir une connaissance d'usage de la langue française.
- aucun journaliste, politicien ou fonctionnaire à l'emploi des Services publics ne devra siéger comme administrateur aux Bureaux des corporations professionnelles.
- que les activités professionnelles ou autres du membre dit "externe" n'entrent, en aucun cas, en conflit avec la fonction qu'il aura à remplir sur les Bureaux des diverses corporations sur lesquelles il aura à siéger, ex: officiers ou employés du H. P. Q. re: la corporation professionnelle des Ergothérapeutes du Québec.

La Corporation Professionnelle des Physiothérapeutes du Québec est invitée à soumettre au Conseil Interprofessionnel les noms des personnes susceptibles de siéger à titre d'administrateurs externes au Bureau des diverses corporations professionnelles. Nous vous prions de transmettre à la C. P. P. Q. le curriculum vitae des personnes que vous voulez suggérer et que nous pourrions soumettre au Conseil Interprofessionnel du Québec.

Une photocopie du texte de l'annonce parue dans divers quotidiens concernant la composition du comité administratif du Conseil Interprofessionnel pour l'année 1975-1976.

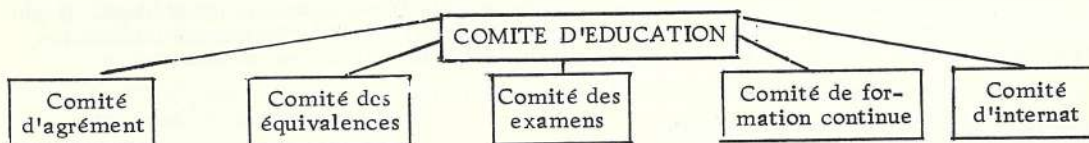
M. Yvon C. Dupuis ing. a été élu président du Conseil Interprofessionnel du Québec pour l'année 75-76. Sont aussi membres du Comité administratif MM. Pierre Gendreau d. ps. de la corporation professionnelle des psychologues, Vice-président, Claude Gareau, optm. de l'Ordre des optométristes du Québec, Secrétaire, André J. Tanguay adm. a. de la corporation professionnelle des administrateurs agréés, Trésorier, Mme Micheline St-Jacques, ergothérapeute de la corporation professionnelle des ergothérapeutes, MM. Réjean Blanchet a. g. de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, Pierre Robert l. ph. de l'Ordre des Pharmaciens du Québec.

Madame Lynn Coté sera la déléguée de la Corporation Professionnelle pour l'année 75-76.

COMITES

Comité d'éducation

Le président du comité d'éducation sollicite notre bonne volonté pour l'année à venir. Les ranges des sous comités doivent être augmentés



C'est avec votre participation que ces comités peuvent remplir leur mandat. Tout(e) candidat(e) peut s'adresser à Mme Anne-Marie Van Daele, 392-5053 (jour), présidente du comité d'éducation.

Comité d'agrément

Comme vous le savez, la C. P. P. Q. se charge de l'internat des diplômées des universités du Québec. La formule d'accréditation à remplir vient d'être envoyée aux chefs physiothérapeutes. Les visites d'accréditation se feront à partir de la mi-septembre et à la fin d'octobre. Les physiothérapeutes en chef seront avisés par le comité de la date et de l'horaire de la visite. Si un service de physiothérapie n'a pas reçu la formule d'agrément et veut accueillir des internes en 1976, il devra communiquer avec la corporation.

* ANNONCE *

La Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec annonce un nouveau poste à temps partiel de:

- SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE -

- devra agir comme trésorière
- chargée des candidats formés hors du Québec
- seconder la secrétaire générale dans l'exercice de ses fonctions

Salaire à discuter.

Envoyer curriculum vitae à la secrétaire générale avant le 1er octobre 1975.

Les candidates seront convoquées pour une entrevue.

Hôpital d'Argenteuil
145 boul. de la Providence
Lachute, Québec

Hôpital général de 84 lits cherche 1 physio.
temps pcomplet avec expérience.
Faire parvenir curriculum vitae à:
N. Jacques Monette

Clinique de Physiothérapie Havre Santé
521 boul. du Havre
Valleyfield, Québec

Physiothérapeutes temps complet ou temps partiel.
Att: Sandra Piening - 371-1212
371-6444 ext. 45

Clinique de Psychiatrie Côte des Neiges
5858 Côte des Neiges
Montréal, Québec

Physiothérapeute plein temps ou
temps partiel (jour ou soir)
Att: Mme G. Campagna - 735-5547

Metropolitan Physiotherapy Services Inc.
5440 Queen Mary Road
Montreal

1 full-time and other part-time.
Contact: Mr. Mike Gandhi - 488-3000

Centre Hospitalier Universitaire
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Québec

Physiothérapeute
Faire parvenir curriculum vitae à:
La Direction du Personnel
a/s Michel Faucher
Responsable Secteur Emploi
Centre Hospitalier Universitaire
Sherbrooke, Québec

Clinique de Physiothérapie Centrale
135 St-Antoine Nord
Granby, Québec

4 physiothérapeutes temps complet
Att: Denis Baril - 372-9988

Montreal Convalescent Hospital
3001 Kent Ave.
Montreal, Quebec

1 physio. required as of Sept. 8.
Att: Miss E. Ricketts, charge physiotherapist
737-3661

Hôtel-Dieu de Lévis
143 Wolfe,
Lévis, Québec

1 physio. diplômée ou bachelière à temps complet
Att: Mme Francine L. Lévesque
Responsable du Service de Physiothérapie
837-9341, local 205

Hôpital St-Joseph
Rimouski, Québec

1 physio. pour Service de soins à domicile
pour la région de Rimouski
Expérience souhaitable
Att: M. Laurent Landry, adjoint-administratif,
Département de Médecine communautaire
724-8455

Hôpital Général Fleury
2180 est, rue Fleury
Montréal, Québec

1 physio. temps complet
Att: M. Gaston Cloutier
381-9311 local 260

Service de soins à Domicile du Montréal-Metropolitain

REGION MONTREAL & LAVAL

1 physio. temps complet avec minimum de 2 ans
d'expérience

REGION LONGUEUIL

1 physiothérapeute temporaire pour remplacement
(temps plein) avec un minimum de 2 ans d'expérience.
Voiture obligatoire.

Att: Mlle M. Finlayson - 849-6311, local 13

Yaoundé, Cameroun

Physiothérapeutes diplômés, de nationalité canadienne
pour travail au Centre de Rééducation des handicapés
de Yaoundé, sous l'égide de: Cardinal Léger et ses
oeuvres. Langue de travail: français ou anglais.
Durée du contrat: 1 an.
Dépenses de voyage payées.
Salaire égal à celui payé au Québec.
Communiquer avec: le Dr Gustave Gingras
6300 avenue Darlington, Montréal.

Yaoundé, Cameroun

Canadian physiotherapy graduates for Rehabilitation
Centre of Yaoundé, which is under the guidance of
Cardinal Léger and his endeavours. Working language
English or French.
Contract: 1 year.
Travel expenses covered.
Salary equivalent to that paid in Quebec.
Communicate with: Dr. Gustave Gingras
6300 Darlington Ave., Montreal.

Centre hospitalier des Laurentides
L'Annonciation
Comté Labelle, Québec

1 physio. à temps complet
Poste responsable de service
Att: M. L. Chevarie, directeur
adjoint du Personnel
819 275-2118 local 351

Centre médical de Pincourt
Département de physiothérapie
49, 5ième Avenue
Pincourt, Ile Perrot

1 physio. temps complet ou partiel
Att: Dr D. Couture - 453-3488

Hôpital Santa-Cabrini
5655 est, St-Zotique
Montréal

2 physio. à temps complet
2 physio. à temps partiel
Att: Mme Lemaire - 254-8311, local 319

Centre Hospitalier St-Charles Borromée
66 est, boul. Dorchester
Montréal

1 physio. à temps complet
Att: M. Gilles Marcotte,
Directeur du personnel - 861-8591

Service du personnel
Centre Hospitalier de Chandler
Chandler, C.P. 1000
Cté Gaspé, Qué. G0C 1K0

Physiothérapeute pour nouveau centre hospitalier
de 141 lits - voir à l'organisation de ce service
et assumer la responsabilité du service de façon
permanente.
Att: M. Michel Arsenaault, Agent du personnel

Hôpital des Sept-Iles
45, rue Père Divet
Sept-Iles, Qué. G4R 3N7

1 chef physiothérapeute
Att: Directeur du personnel

Hôpital Saint-Joseph
850 - 16^e Avenue
Lachine, Québec

1 physio. à temps complet
1 physio. à temps partiel (2 jours/sem)
Att: Mme Michèle Castro,
637-2351, local 79

Centre hospitalier du Sacré-Coeur
230 boul. Gamelin
Hull, Québec

Physiothérapeutes demandés
Att: Directeur du personnel
819 776-1581

Commission scolaire régionale du Lac Saint-Jean
350, boul. Champlain sud
Alma, Lac Saint-Jean

cherche un physiothérapeute pour le 1er septembre
Att: Direction du personnel - 418 668-7931

Centre hospitalier de Charlevoix
Baie Saint-Paul
Cté Charlevoix, Qué.

1 chef physiothérapeute
Hôpital de 555 lits.
Faire parvenir curriculum vitae à:
M. Denis Simard, Directeur des services hospitaliers
418 435-2005

Hôpital Sainte-Justine
3175 Chemin Côte Ste-Catherine
Montréal

2 postes en physiothérapie post-natale
dont l'un à 25h/sem. et l'autre 17h/sem.
2 remplaçantes temporaires - durée de 4 mois
environ - dont l'un à temps complet et l'autre
à temps partiel
1 poste pour soins à domicile (avec auto)
à temps complet ou à temps partiel

Hôpital Pasteur
3095 est, rue Sherbrooke
Montréal

Physiothérapeutes à temps complet et à temps partiel -
disponibles maintenant.
Att: Bureau du personnel ou département de
physiothérapie - 523-1173 poste 27

Clinique de Réhabilitation de l'Est
5803 Bélanger
Montréal

1 physio. à temps complet ou à temps partiel le soir
Att: M. Michel Rivest, 255-4017

Lethbridge Rehabilitation Center
7005 de Maisonneuve
Montreal

1 charge physiotherapist
2 physio. night clinic, Mon. & Wed. 5:30-7:30
Soon as possible.
2 physio. full time
Att: Mlle Daoust - 487-1770

Hôpital Chinois de Montréal

1 physio. in sole charge, plein temps
Att: Soeur Jacqueline Villemure -
273-9154
